

*Privilège*

inadmissibles, ajoutant qu'il s'agit d'un combat odieux mené par les députés Skelly et Fulton.»

Le député sait très bien, puisque je l'ai déclaré à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre, que je n'ai pas demandé à la Bibliothèque du Parlement de préparer le document. Je l'ai encore déclaré dans une lettre qui a paru hier dans le journal de sa circonscription. Je dis dans cette lettre: «Contrairement à ce que M. Worthy a déclaré, je n'ai pas mandaté la Bibliothèque du Parlement de préparer un document de recherche sur les groupes d'intérêts en Colombie-Britannique. Contrairement à l'observation de M. Worthy, selon laquelle j'aurais critiqué des groupes d'intérêt dans le document, je tiens à préciser que ce document résulte d'une recherche effectuée par un professionnel de la Bibliothèque du Parlement, qu'il a été rédigé sans aucune collaboration de ma part et qu'il ne me cite jamais. Il aurait été normal que M. Worthy vérifie ces faits avant de s'en servir au Parlement pour se livrer à des attaques personnelles contre moi, mais il ne l'a pas fait. Je continue à respecter le député, car il s'est rétracté au Parlement.» Ma lettre a paru dans le journal de sa circonscription.

Je soulève la question, monsieur le Président, parce qu'il s'agissait non seulement d'attaques personnelles contre moi et contre le député de Comox—Alberni, mais aussi d'attaques contre l'institution parlementaire. En effet, on attaquait ainsi mes fonctions de parlementaire, non pas en ce qui concerne mes devoirs à l'égard de ma circonscription de Skeena, mais plutôt ma compétence face à des problèmes touchant tout le domaine de l'environnement dans ma propre province, la Colombie-Britannique, où, d'après le député, j'aurais, avec un autre député, fait un mauvais usage d'un service de la Chambre. Je n'ai pris absolument aucune part à la rédaction ou à quoi que ce soit d'autre en rapport avec ce document, qui est l'oeuvre de la Bibliothèque du Parlement.

J'estime qu'il faut rectifier une déclaration de ce genre, qui laisse entendre que des députés auraient fait un mauvais usage de la bibliothèque ou que la Bibliothèque du Parlement même aurait pu prendre part à une activité douteuse.

Encore une fois, je voudrais que le député et que la Présidence apportent des précisions sur cette question. Monsieur le Président, comme vous le savez, je suis en mesure de régler cette affaire à l'extérieur de la Chambre, mais j'agis ainsi pour protéger les privilèges de tous les députés.

• (1520)

**M. le Président:** J'entendrai le député de Cariboo—Chilcotin dans un moment.

Le député de Cariboo—Chilcotin a rétracté à la Chambre une observation qu'il avait faite au sujet du député de Skeena. Or, cette observation avait bien été faite à la Chambre. Le député fait signe que c'est bien le cas.

**M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur le Président, je suis content que le député ait fait de ce sujet l'objet de sa question de privilège. Je n'arrivais pas à aborder ce sujet, et il m'en fournit aujourd'hui l'occasion.

L'autre jour, je me suis excusé d'avoir mal utilisé la période des déclarations pour faire une déclaration qui pouvait être interprétée comme une attaque à l'endroit du député. J'ai reconnu que j'avais mal agi, et je m'en suis excusé.

Je me soucie avant tout des personnes que je veux défendre, de celles qui sont visées par l'attaque. Ces personnes, on les retrouve à la base. Ce sont les travailleurs, les éleveurs de bétail, les maires, les conseillers municipaux, les gens qui appartiennent aux groupes d'intérêt de la Colombie-Britannique qui ont été victimes de ce qu'ils considèrent comme étant une attaque grave et injuste de la part de deux députés.

J'ai écrit une lettre au Président. J'espère qu'on prendra des mesures. Je ne dis pas à la Bibliothèque du Parlement qu'elle a tort. Je m'interroge sur ce que je considère comme étant une mauvaise utilisation, de la part de deux députés, d'un document de la bibliothèque.

La lettre écrite par ces députés, à laquelle était jointe le document en question, laisse entendre que ce document dit des choses qu'il ne dit probablement pas. Les députés utilisent à mauvais escient un document produit par cette Chambre.

Je me demande aussi comment l'attaché de recherche a pu en arriver à ces conclusions. J'ai d'ailleurs demandé au Président d'étudier la chose. Je n'ai pas vu l'article dans le journal. Le député ne nous avait pas informés qu'il avait l'intention de soulever la question de privilège. Je n'ai donc pas eu la chance de m'y préparer.

Le jour où je me suis excusé, à la Chambre, d'avoir utilisé par erreur la période des déclarations, un journaliste m'a téléphoné. Il m'a dit qu'il avait déjà reçu la lettre du député et m'a demandé quelle était au juste la situation. Je lui ai dit ce qu'il en était.

Les documents que j'ai en main indiquent que ces deux députés tentent, d'une manière assez méthodique, d'at-